

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de
Communes du Jovinien



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 20 mars 2009

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 14 MARS 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 31
MARS 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt mars deux mille neuf à dix neuf heures dans la salle des fêtes de Bussy en Othe sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Ronan LAURENS, représenté par Madame Raymonde ALLOUIS
Monsieur Christian MORESK, représenté par Monsieur Marc FAYADAT
Madame Gaëlle LASSUCE, représentée par Madame Paule-Hélène BORDERIEUX
Madame Gisèle DUMONT, représentée par Monsieur Philippe HUREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ.

OBJET : Fixation des cotisations d'adhésion au service de la déchetterie. (N°10)

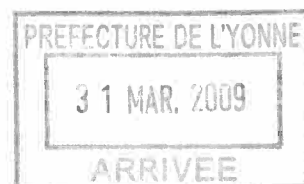
N°10/2009

OBJET : Fixation des cotisations d'adhésion au service de la déchetterie.

CONSIDERANT que le service de la déchetterie est ouvert à des communes non membres de la Communauté de Communes : Brion, Chamvres, et Paroy sur Tholon.

CONSIDERANT que la déchetterie nécessite des frais de fonctionnement importants,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**



FIXE le tarif de cotisations par habitant pour les communes adhérentes à 14,00 €, **PRECISE** que le nombre d'habitants retenu sera la population totale selon les données INSEE, soit du recensement de 1999, soit du dernier recensement pratiqué.

Pour copie conforme,
Le Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke and a vertical stroke that loops back up.